

6 (2023)

2

Le aree protette: un mosaico di esperienze, pratiche e rappresentazioni

Edited by

Giacomo Zanolin and Giampietro Mazza

EDITORIAL

Le aree protette: un mosaico di esperienze, pratiche e rappresentazioni 9
Giacomo Zanolin - Giampietro Mazza

GEOGRAPHICAL APPROACHES

Remembering Yellowstone: Nature Conservation, Popular Culture and Belonging 15
Margherita Cisani

Aires protégées aquatiques et activités interlopes sur le littoral gabonais 33
Aline Joëlle Lembe Bekale

L'approccio *more-than-cyberplace* nei casi di attivismo per l'ambiente. 49
La storia della riserva naturale di Glen of the Downs (Irlanda)
Valentina Albanese

Proposte di intreccio tra natura e cultura nelle aree protette: 63
il festival Musica in Quota
Stefania Benetti - Stefania Cerutti

La protezione di un territorio rurale fragile: Parque Natural da Serra 79
da Estrela (Portogallo)
Giampietro Mazza

Quali aree protette nella mondializzazione? Riflessioni a partire 95
dai paesaggi agro-pastorali del Parco nazionale della Maiella
Giacomo Zanolin

Aires protégées aquatiques et activités interlopes sur le littoral gabonais

Aline Joëlle Lembe Bekale

Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)
Centre d'Études et de Recherche en Géosciences Politiques
et Prospective – CERGEP, Libreville (Gabon)

DOI: <https://doi.org/10.7358/gn-2023-002-lema>

ABSTRACT

Protected Water Areas and Illegal Activities on Gabon's Coastline

Since 2002, Gabon has been committed to a policy of biodiversity conservation through institutional and legal efforts to regulate and manage maritime areas. Interest in the maritime and coastal domains has led to the creation of Aquatic Protected Areas (APAs), ecosystems that are home to unique reservoirs of biodiversity. Thanks to these tools, Gabon aims to sustainably exploit and conserve its marine and coastal resources. However, this determination is undermined by a variety of illegal activities. The aim of this article is to reveal the main illegal uses perpetrated in the APAs and the means to counter them. For this purpose, a literature review was carried out, as well as a fieldwork based on semi-directive interviews with administrative agents, economic promoters and local residents of APAs.

Keywords: marine protected areas; illegal activities; coastline; sustainable development; Gabon.

Mots clés: aires protégées aquatiques; activités interlopes; littoral; développement durable; Gabon.

1. INTRODUCTION

Le Gabon est situé sur la côte ouest Atlantique et précisément en Afrique centrale. Il est frontalier avec le Cameroun au nord, la Guinée Equato-

riale au nord-ouest et le Congo au sud et à l'est. Le pays dispose d'une économie relativement stable grâce à d'importantes ressources en hydrocarbures et une faible population estimée à 1.800.000 habitants (RGPL 2013)¹. Le Gabon dispose également d'une côte longue d'environ 955 km avec un réseau hydrographique côtier dense, caractérisé par les fleuves, lagunes, estuaires et lacs et de vastes forêts de mangroves. Globalement, la forêt gabonaise abrite une biodiversité riche et exceptionnelle avec plusieurs espèces endémiques et emblématiques. Elle s'étend sur 23.5 millions d'hectares, soit 88% de la superficie du pays, ce qui en fait le deuxième pays le plus boisé du monde après le Suriname (Conseil Climat 2022).

Dans un contexte mondial de dégradation des ressources naturelles, il est plus que nécessaire de rechercher les mécanismes de conservation des écosystèmes uniques. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en fait une priorité à travers l'incitation à la territorialisation des mers et des littoraux par la mise en place des Aires Marines Protégées (AMP) dont la plupart couvrent des étendues à la fois terrestres et marines et ciblent des zones à enjeux. L'UICN définit une AMP comme un

espace géographique clairement défini, reconnu, spécialisé et géré par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, visant à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et valeurs culturelles qui y sont associés. (UICN 2008)

Cette définition confirme la politique de conservation des écosystèmes marins et côtiers au Gabon, rendue possible grâce à un réseau de 20 AMP ou Aires Protégées Aquatiques (APA) qui sont selon le Décret n° 00161/PR du 31/05/2017 portant à la création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, des zones aquatiques délimitées à des fins d'aménagement, de protection ou de conservation des ressources biologiques aquatiques et soumises, selon le cas, à une réglementation particulière d'exploitation des espèces et des espaces (*Fig. 1*). Les APA sont placées sous l'autorité d'un conservateur dans les parcs marins ou d'un gestionnaire dans les réserves aquatiques et sont chargés de la mise en application des textes en vigueur en matière de pêche et du plan d'aménagement de l'aire protégée aquatique considérée.

¹ Ces données sont issues du dernier Recensement Général de la population et du Logement de 2013. Les nouveaux chiffres sont attendus dans le Recensement Général de la population et du Logement de 2023 en cours.

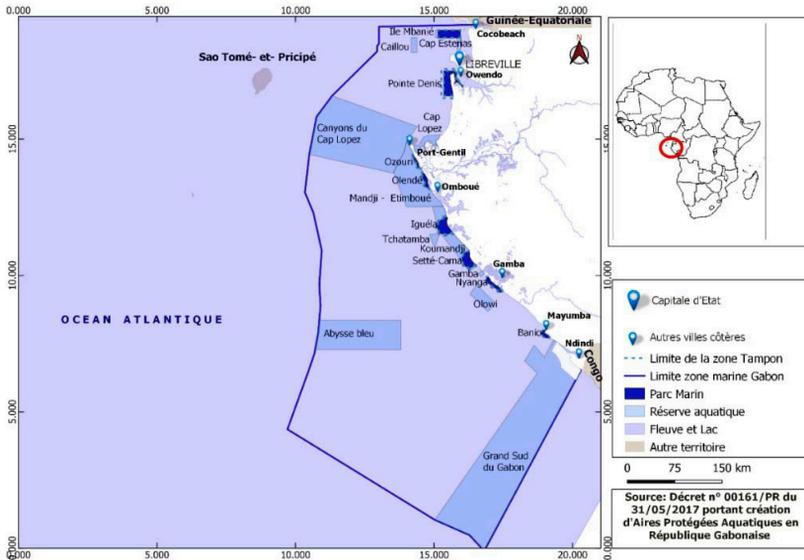


Figure 1. – Les aires marines protégées au Gabon.
Source: Décret n° 00161/PR du 31/05/2017
portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise.

L'ensemble des APA gabonaises est constitué de 9, parcs marins qui s'étendent sur 1.731 km², et de 11 réserves aquatiques d'une superficie totale de 51.028 km², le tout couvrant un domaine de 26.2% des eaux marines sous juridiction gabonaise. Tous ces territoires, notamment ceux situés à proximité des grandes villes côtières, sont soumis à une pression démographique qui se manifeste par des activités interlopes qui constituent une menace pour la biodiversité du pays (Conseil Climat 2022). Le phénomène d'activités illégales au sein des APA a largement fait la une de la presse locale ces dernières années notamment par l'entremise du quotidien *L'Union*, *Gabonreview*, mais a été aussi dénoncé dans les travaux de plusieurs chercheurs, parmi lesquels Loungou (2014), Nyinguéma Ndong (2015), Zongo et Koumba Mabert (2017), Okanga-Guay *et al.* (2019, 2022). Ces médias et chercheurs saluent l'initiative des APA et portent tout de même un regard critique sur leurs politiques d'autant plus qu'elles ont du mal à répondre à leurs objectifs.

Ainsi, les activités illégales enregistrées au sein des APA posent le problème de leur acceptation et de leur efficacité en matière de conservation des écosystèmes marins et côtiers, pourtant elles sont délimitées et sont

entourées d'une zone tampon de 5 km où des activités économiques et sociales limitées sont autorisées. Le statut très normatif des APA constitue un challenge du fait de la complexité à gérer des territoires confrontés aux activités illicites diverses. Une situation qui soulève le problème global de l'acceptabilité et de l'efficacité des APA aujourd'hui. Or, la conservation et l'exploitation durable du capital naturel constituent pour le pays un enjeu majeur de développement afin de garantir à la fois la sécurité économique, alimentaire et environnementale. Le présent article vise à ressortir les activités interlopes prédominantes dans les parcs et les réserves ainsi que les moyens mis en place pour les combattre.

2. METHODOLOGIE

L'élaboration du présent article s'est déroulée en deux temps: la revue de la littérature et le travail de terrain. La revue de la littérature a permis de consulter des documents de référence juridique, scientifique et des rapports d'évaluations. Cette documentation mobilisée a permis d'apprécier les avancées institutionnelles et juridiques sur la protection du domaine maritime gabonais.

En plus de la recherche documentaire, le travail de terrain s'est soldé par une vingtaine d'entretiens semi-directifs auprès des agents de l'administration publique parmi lesquels, ceux de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) et de quelques promoteurs économiques, des pêcheurs et mareyeuses en l'occurrence. Quelques ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest en situation irrégulière ou non et les riverains des APA ont été interviewés. Les résultats obtenus montrent que l'immigration clandestine, la présence frauduleuse des embarcations de pêche dans les parcs et les réserves aquatiques et le déboisement des forêts littorales sont les principales activités pratiquées illégalement dans les APA. Aussi, pour lutter contre ces fléaux, il est indispensable de mettre en place une gouvernance acceptée de tous pour une réelle efficacité des APA gabonaises.

3. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ILLÉGALES PERPÉTRÉES DANS LES AIRES PROTÉGÉES AQUATIQUES

La conservation des écosystèmes littoraux ne semble pas convaincre ou trouver l'adhésion du plus grand nombre au regard de nombreuses activités illégales recensées, dont les plus plausibles sont l'immigration clandestine, la présence des embarcations de pêche dans les parcs et réserves et le déboisement des forêts littorales.

3.1. *L'immigration clandestine*

Au Gabon, l'immigration clandestine est un phénomène récurrent au regard du nombre croissant des personnes qui parviennent à franchir les frontières du pays sans autorisation ou en violation des lois. Les différents candidats à cette activité, composés d'hommes, femmes et enfants empruntent généralement la voie maritime et embarquent souvent dans des pirogues de fortune, initialement dédiées à l'activité de pêche (Nyinguéma 2020). Nyinguéma (2020) poursuit en relavant que ces pirogues qui n'obéissent à aucune mesure sécuritaire (vétusté, surcharge) sont détournées de leur usage initial pour transporter des passagers clandestins provenant de l'Afrique de l'Ouest vers le Gabon. Ces populations sont à l'origine d'une sorte de 'colonisation littoral' et, par extension à la pêche, d'une colonisation halieutique dans la mesure où elles occupent de grands espaces illégalement en agissant souvent en toute impunité dans ces territoires qu'ils créent en marge de toutes compétences administratives. En effet, elles choisissent de s'installer dans des communautés mono-ethniques (ghanéenne, nigériane, béninoise...) et dans des campements de fortune, souvent difficilement accessibles et dans lesquels ils reproduisent une sorte de micro-territoires africains caractérisés par leurs habitudes singulières. Ils parlent uniquement leurs langues, pratiquent leurs religions, leurs systèmes médicaux traditionnels, leurs modes culinaires, vestimentaires, construisent leurs écoles, leurs épiceries... De telles pratiques ont du mal à favoriser leur intégration au Gabon car ces populations vivent majoritairement en situation illégale. Pour toutes ces raisons, en 2002 et 2012, l'intervention de la Police de l'air et des frontières ainsi que de la Marine Nationale a permis de déloger et d'expulser plusieurs pêcheurs des campements situés au pont Nomba (sud de Libreville) et des îles Moka et Nendé dans le nord de Libreville (Loungou 2014).

Aujourd'hui, le travail sur le terrain de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux permet plusieurs arrestations concernant les clandestins sur les côtes gabonaises. Le quotidien *L'Union* du 29 septembre 2020, fait état de l'arrestation de 150 clandestins (hommes, femmes, mineurs et personnes âgées) dans la zone du Cap Estérias au nord de Libreville grâce à l'intervention de l'ANPN et de la gendarmerie nationale. En plus d'être des "sans-papiers", ces clandestins les forces de défense et de sécurité ont procédé à l'arrestation d'une pirogue avec abord 73 passagers clandestins dans la zone du Cap Estérias, au nord de Libreville. Les immigrés clandestins originaires de l'Afrique de l'Ouest reconstruisent des quartiers et villages entiers et pratiquent également des activités illégales parmi lesquelles la pêche dont les prises ne sont pas prises en compte par l'administration. C'est un manque à gagner pour le pays.

3.2. *La présence frauduleuse des embarcations de pêche dans les parc et les réserves*

La présence frauduleuse des marins pêcheurs dans les parcs et les réserves est une préoccupation récurrente vu les interpellations qui ne faiblissent pas. Les pêcheurs artisanaux et industriels, attirés par ces zones plus poissonneuses, profitent de l'absence de contrôles permanents pour pratiquer leurs activités. Ces pêcheurs qui enfreignent les délimitations du domaine maritime courent le risque d'être pris en flagrant délit malgré le fait que les opérations de surveillance dans les APA sont ponctuelles. En 2021, lors de l'"opération Espadon", une mission inopinée réalisée par l'ANPN et la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), 9 pirogues ont été arraisonnées et 33 personnes interpellées pour avoir pêché en zone interdite et règlementée. Le résultat de pêche serait estimé à 2 tonnes de poissons saisis et partagés au sein de la population.

Pour les administrations telles que l'ANPN et la DGPA, les interpellations et les arrestations dans les APA n'ont pas vocation à empêcher la pêche mais de l'encadrer afin que tout individu désireux de pêcher au Gabon soit en accord avec les dispositions relatives à cette activité. Malgré les plaintes des pêcheurs sur l'exiguïté des zones de pêche avec la mise en place des parcs et réserves, l'administration reste ferme sur ses décisions, créant une sorte de conflit et de méfiance entre les deux parties. L'administration se montre toutefois flexible en encourageant les pêcheurs dans leur activité. En 2013 par exemple, plusieurs pêcheurs avaient reçu gratuitement des GPS grâce au Programme Gabon Bleu pour leur permettre de

se localiser en mer et éviter de rentrer dans les APA. Dans le même sens, les pêcheurs de Port-Gentil et de Mayumba ont bénéficié de l'installation gratuite sur leur smartphone de l'application Locus Map Pro qui leur permet d'avoir en temps réel leur positionnement géographique et éviter de s'approcher des parcs. Les embarcations artisanales des marins pêcheurs du Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL) sont désormais équipées de la balise Némo qui permet à la DGPA de suivre leurs mouvements. En plus de ces applications, l'ANPN à travers les conservateurs des parcs procèdent à la sensibilisation des pêcheurs sur la nécessité de pratiquer une pêche durable en respectant les conditions exigées par les autorités. A travers tous ces mécanismes de surveillance et de contrôle, il reste que chaque partie prenante joue le jeu et trouve satisfaction pour espérer que la pêche se pérennise.

3.3. *Le déboisement des forêts littorales*

Au Gabon, les écosystèmes forestiers comprenant les mangroves, les forêts côtières et les forêts pluviales de plaine, sont d'une importance capitale pour leurs grands arbres et leurs stocks de carbone élevés, leur biodiversité exceptionnelle et leur grand nombre d'espèces endémiques et emblématiques (Conseil Climat 2022). La conservation de ces écosystèmes par le biais d'un réseau d'aires protégées aquatiques est un élément clé de la stratégie de développement au Gabon.

Cependant, ces écosystèmes littoraux et particulièrement les forêts littorales sont de plus en plus confrontées au déboisement, qui n'est d'autre que la déforestation des mangroves urbaines (Okanga-Guay *et al.* 2022). Le Gabon est couvert à 88% par la forêt, ce qui lui vaut la reconnaissance à l'échelle internationale pour ses efforts sur le réchauffement climatique notamment. Le littoral gabonais est bordé de nombreuses mangroves qui longent les cours d'eau et les baies. Ces mangroves sont composées des 6 essences d'arbres notamment le *Rhizophora harrisonii*, le *Rhizophora racemosa*, le *Rhizophora mangle*, l'*Avicennia germinans*, le *Cornocapus erectus* et le *Laguncularia racemosa* (Lebigre 1983). Or, lors de nos entretiens avec les populations localisées au nord et au sud de Libreville et riveraines des parcs respectifs de Cap Estérias et Pointe Denis, il en ressort que ces populations locales entretiennent un rapport ambigu avec la forêt qu'ils estiment pourtant être la fierté du Gabon et qui lui vaut d'ailleurs une attention toute particulière de la part de la communauté internationale. Mais en l'absence d'une réelle politique du foncier, les populations choi-

sissent de s'installer à proximité de ces forêts inondables notamment, où les coûts des parcelles sont largement abordables².

Ces populations coupent les arbres à des fins de construction des logements et réduisent conséquemment les surfaces des forêts de mangroves. En 2015 par exemple, les mangroves du littoral gabonais localisées sur les rives estuariennes du Nord (estuaires du Rio Mouni, du Komo et de la Baie de la Mondah), le delta de l'Ogooué au centre, et les berges lagunaires (Nkomi, Iguéla, Ndougou et Banio) et fluviales (embouchure du fleuve Nyanga) du Sud étaient estimées à 1.890 km² en 2015 (AGEOS 2020; Nzigou Boucka *et al.* 2021). Cette superficie est la résultante des pertes de surfaces enregistrées d'environ 825 km², soit 685 km² de perte entre 1980 et 2005 (Howard *et al.* 2014), 54 km² entre 2000 et 2010 (Ajonina *et al.* 2016) et 86 km², contre des gains de 49.71 km² entre 2000 et 2014, dans la seule région de Libreville (Okanga-Guay *et al.* 2019).

La diminution des surfaces des forêts littorales est due entre autres à l'empiètement de ces espaces pour les raisons liées à l'urbanisation majoritairement. Dans les grandes villes côtières et à Libreville particulièrement, les mangroves sont menacées par des propriétaires résidentiels qui coupent les arbres pour avoir un accès sur la rivière ou étendre leur propriété (Okanga-Guay *et al.* 2022). En plus de la coupe, des particuliers, les commerciaux et les industriels font des remblais afin d'étendre leurs parcelles.

Enfin, des dommages de mangroves sont également observés dans les villages de pêcheurs le long des côtes gabonaises notamment à Libreville, Owendo, Port-Gentil, Gamba et Mayumba où les pêcheurs pratiquent la déforestation pour ériger des habitations sur pilotis ainsi que pour des besoins de fumage de poissons. L'inaccessibilité des campements et surtout les difficultés de conservation des captures obligent les pêcheurs à fumer leurs poissons, en particulier parce que les espèces de poissons comme le maquereau, la sardine et la petite crevette d'estuaire se commercialisent généralement fumées (Lembe 2014; Okanga-Guay *et al.* 2022).

² Afin de se rendre compte de cette réalité, pour une parcelle de 500 m² par exemple, le coût du mètre carré se situe entre 10.000 et 20.000 francs CFA, ce qui correspond entre 5.000.0000 et 10.000.000 le prix à payer à la Société Nationale Immobilière (SNI). Or pour ne pas payer ces frais importants, les populations préfèrent payer auprès des individus ou s'installent sans autorisations. Cette manière de procéder expose les populations au risque d'être délogé par l'Etat, propriétaire du territoire national.

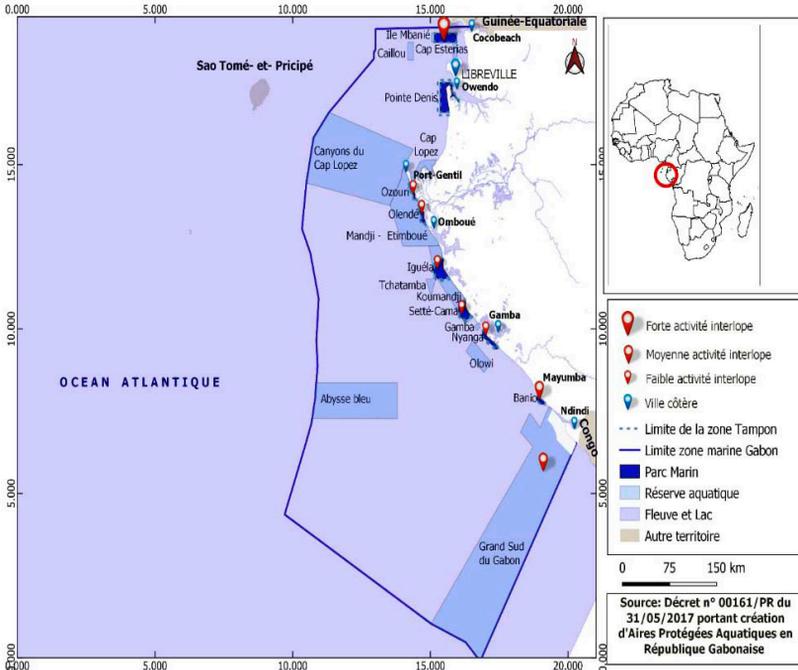


Figure 2. – Les principales zone des activités interlopes dans l'espace marin du Gabon.

Source: Décret n° 00161/PR du 31/05/2017

portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise.

Sur le littoral gabonais, les principales activités illicites se déroulent à proximité des villes côtières et essentiellement où les parcs et les réserves se chevauchent (Fig. 2). Les pêcheurs par exemple pêchent dans ces territoires du fait de leur concentration en ressources halieutiques. Les parcs et les réserves au sud du Gabon, où les fonds marins sont plutôt meubles, sont particulièrement affectionnés par les pêcheurs qui utilisent la senne et le chalut.

4. DU RENFORCEMENT DES ACQUIS À L'EFFICACITÉ DES AIRES PROTÉGÉES AQUATIQUES

Au Gabon, le cadre institutionnel et juridique est plutôt en faveur de la gestion et l'aménagement des écosystèmes marins. Toutefois, les avancées

en la matière bien qu'elles ont permis de réduire les usages illicites grâce aux activités ponctuelles de surveillance et de contrôle sont encore sensibles et méritent d'être renforcés.

4.1. Une gouvernance adaptée aux aires protégées aquatiques

Les AMP ou APA sont devenues, en une trentaine d'années, l'une des politiques majeurs de la conservation des océans au regard des objectifs internationaux très ambitieux. En effet, la

création d'AMP s'accélère à partir de 2010, sur la base des engagements internationaux pris par les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique: alors que 0.7% des océans étaient officiellement protégés en 2000, 7.6% l'étaient début 2020. (UNEP-WCM 2020)

Cette croissance peut être interrogée au regard des travaux scientifiques qui visent à montrer une efficacité très variable des AMP ou des APA. Certains travaux récents tendent à affirmer que plus on a des réglementations et plus cela serait efficace. Cela pose un problème car, en réalité, les réglementations rencontrent généralement des oppositions qui donnent lieu à des projets qui n'aboutissent pas ou sont largement revus à la baisse en termes d'objectifs.

Or, aujourd'hui le bilan de l'existence des AMP ou APA dans le monde semble être mitigé au regard des lacunes en matière de suivi des ressources, du contrôle et de la surveillance des usages et de l'absence de flexibilité de certaines dispositions juridiques. D'où, la vision nouvelle des AMP qui tolère et encadre les activités humaines grâce à la mise en place des plans de gestion adaptée (Depraz 2008). Ce positionnement veut que l'on aborde la question des APA gabonaises sous l'angle de la gouvernance dans la mesure où, ces territoires doivent être admis par les populations locales dépendantes de leurs ressources afin que les objectifs des politiques de conservation soient atteints.

La gouvernance des APA peut être définie comme un processus dynamique de coordination visant la construction collective d'objectifs et d'actions et qui implique des acteurs aux identités multiples (populations locales, agents administratifs), à la fois des acteurs publics et privés, qui sont susceptibles de construire l'action publique (Rey-Valette *et al.* 2014). "Le défi est de parvenir à engager ces différents acteurs dans la durée et à les associer dans des processus concertatifs et décisionnels, au service de la conservation" (Beuret *et al.* 2021). En effet, l'établissement des APA

gabonaises a permis d'avoir des résultats et des acquis en termes de participation des parties prenantes au stade de la mise en place des organes de gestion, de la négociation du plan de gestion, des accords spécifiques et de la réalisation des activités. De façon concrète, pour lutter contre l'intrusion illégale des pêcheurs dans les APA, quelques pêcheurs sont coptés par la DGPA pour épauler l'administration à traquer ceux dont les comportements et les usages sont douteux. Ces derniers surveillent les pêcheurs tentés de pêcher dans les parcs et les réserves et signalent tout mouvement suspect à l'administration. Les pêcheurs pris en flagrant délit se voient confisquer leurs embarcations et leurs matériels de pêche. Ainsi, ces acquis peuvent être considérés comme la résultante des facteurs concomitants en l'occurrence un contexte mondial favorable, capitalisé au niveau gouvernemental par la mise en place de l'ANPN, outil spécialisé dans la gestion des APA et un engagement de quelques individus, groupements et organes communautaires concrétisés par les temps de sensibilisation des populations locales.

Il est vrai qu'il n'existe pas de gouvernance de référence, toutefois, dans le cas gabonais, quelques indicateurs peuvent être considérés pour que les APA soient acceptées et efficaces. Les référentiels tels que la situation géographique et les ressources investies et l'élargissement des acquis à toutes les APA situées aux portes de villes côtières sont susceptibles d'améliorer la qualité de la gouvernance. La prise en compte de ces indicateurs permet d'avoir un regard au-delà des politiques étatiques qui apparaissent très souvent très formelles ou très normalisées. Par exemple, l'ANPN qui est un outil technique de l'Etat ne peut plus avoir le monopole de la gouvernance des APA. Car, l'expérience gabonaise montre que la gouvernance des APA dans un contexte singulier a tendance à prendre forme dans des voies et pratiques informelles, caractérisées par des temps d'échanges afin de véhiculer un discours tenant compte des réalités locales. Dans le contexte gabonais où les populations riveraines des APA appréhendent les sorties de l'administration sur le terrain, les rapports informels peuvent créer une sorte de proximité et de convivialité et favoriser un dialogue franc. L'initiative de ces rencontres permet de créer un rapprochement de toutes les entités qui ne se rencontrent que très rarement. Par ailleurs, cela montrerait une participation collective de la gestion des APA dans laquelle toutes les parties prenantes se reconnaîtraient. Cette approche permet ainsi de responsabiliser les communautés locales à la gestion des APA. Appelées à travailler quotidiennement avec les gestionnaires des APA, ces communautés peuvent bénéficier du statut de cogestionnaire car, dans le secteur de la pêche notamment,

les pêcheurs sont les premiers observateurs du milieu, dont ils ont appris à connaître le fonctionnement, la nature des fonds, les zones de frayères ou de nourricerie, etc. Ces connaissances [...] sont une source d'informations précieuses pour la gestion. (Beuret *et al.* 2021, 18)

Créant des arènes dédiées, les communautés possèdent une forte capacité de mobilisation et de création de nouvelles proximités (Beuret *et al.* 2021).

4.2. *Anticiper les menaces pour des APA efficaces*

Le fait d'anticiper les menaces dans les APA sous-entend la recherche de la meilleure efficacité de ces territoires. Pour cela, Samuel Depraz (2008), revient sur le conflit, un objet d'étude de la géographie sociale. Lorsqu'on observe l'organisation des APA, on cherche souvent à éviter les conflits. Pourtant, des géographes comme Anne Cadoret (2009) à partir d'études de cas montrent que le conflit peut-être extrêmement intéressant dans la mesure où il met en relation des acteurs qui doivent se coordonner et qui souvent ne se parlent pas. Le conflit permet aux différentes parties de s'exprimer de façon explicite sur des problèmes particuliers afin de trouver des solutions. Le conflit ici est une façon de manifester un mécontentement, une insatisfaction ou encore de montrer une résistance face à quelque chose, en l'occurrence l'instauration des APA et leurs politiques très normalisées. A l'expérience, les conflits entre autorités et populations locales sont omniprésents dans les APA gabonaises. Le déboisement des forêts à mangroves pour les besoins de construction des logements ne peut se résoudre que si l'Etat met en place une réelle politique foncière dans laquelle les populations accéderont plus facilement aux parcelles et à la propriété, à grâce l'assouplissement des crédits bancaires par exemple. De même, il est nécessaire de mettre en place un plan d'urbanisme prenant en compte l'accès à la propriété et au foncier pour éviter que les populations ne s'installent dans des zones à risques et coupent les forêts de mangroves. Pour ne pas que le conflit apparaisse comme un élément de blocage mais davantage un moyen pour trouver des résultats adaptés l'efficacité des APA va au-delà de la simple acceptation car, comme le soulignent les géographes tels que Lionel Laslaz (2012) et Samuel Depraz (2008), l'efficacité est difficilement envisageable sans avoir plus que l'approbation, c'est-à-dire, une réelle appropriation du territoire par un certain nombre d'acteurs sans lesquels les choses peuvent être pénibles. Les deux géographes distinguent alors plusieurs niveaux d'acceptation:

le niveau minimum renvoie à la résignation ou l'acceptation contrainte; le deuxième est le consentement ou l'acceptation passive et le troisième niveau est l'adhésion et l'appropriation. Cette démarche est à prendre en compte pour atteindre l'efficacité d'une APA.

Le dilemme auquel est désormais confronté le Gabon est le fait de conserver les écosystèmes littoraux et de satisfaire les besoins des populations. Un choix qui pousse l'Etat à un jeu d'équilibre, pour que les écologistes, les promoteurs économiques et les populations trouvent leur compte. Le problème d'activités illégales se pose aussi bien pour les APA situées en plein cœur du pays mais aussi pour celles localisées aux frontières, notamment le parc de l'île Mbanié situé au nord du Gabon (frontière avec la Guinée Equatoriale) et la réserve du Grand Sud du Gabon (frontière avec le Congo). Ces APA transfrontalières éloignées de la capitale de Libreville, où tous les services administratifs sont concentrés, restent particulièrement confrontées aux activités de pêche illégales.

5. CONCLUSION

Aborder les aires protégées aquatiques dans le contexte gabonais a été l'occasion de rendre compte que, depuis plus d'une vingtaine d'années, l'Etat s'est inscrit dans le processus de conservation de la biodiversité. Cette politique qui vise à classer le domaine maritime et quasiment l'entièreté du littoral en zones protégées nécessite de mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux réalités locales au regard de nombreuses activités économiques qui s'y déroulent. L'objectif de cet article était de montrer que les APA font face à plusieurs activités interlopes dont les plus représentatives sont l'immigration clandestine, la présence illégale des embarcations de pêche et la coupe des mangroves.

Les usages menés de manière illicite révèlent non seulement les difficultés pour l'Etat gabonais à sécuriser son territoire mais illustrent aussi les résistances des populations à adhérer à la politique de conservation. C'est pourquoi, il est plus que nécessaire aujourd'hui de sécuriser les APA par des mécanismes spécifiques qui permettront de conserver durablement le capital naturel, un enjeu important de développement socioéconomique, alimentaire et environnemental. C'est en cela que l'efficacité des APA pourra être concrète.

Des actions communes associant l'ANPN, les services déconcentrés du Ministère des Eaux et Forêts, les éléments de la Marine Nationale et

ceux des brigades de gendarmeries et d'autres sont visibles mais restent toutefois ponctuelles et localisées. Le suivi du couvert forestier depuis 2015 par l'AGEOS devrait s'étendre aux mouvements migratoires notamment au niveau des frontières pour repérer les entrées illicites des populations étrangères. Dans le secteur de la pêche, l'utilisation des balises Argos dans la pêche industrielle côtière et Némoto dans la pêche artisanale permet de suivre les déplacements des embarcations pourvu que les pêcheurs les allument pour qu'elles émettent des signaux afin qu'elles soient repérées. Toutes ces initiatives dans les APA ne seront efficaces que s'il est encouragé une gouvernance adaptée, considérant les résistances et la prise de conscience environnementale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales – AGEOS. 2020. *Poster sur l'occupation du sol du Gabon en 2015*.
- Ajonina, G., F. Aya, A. Diame, A. Armah, S. Camara, C. Amegankpoe, N. Zabbey, and P. Kaya. 2016. "Overview of Experience of Mangrove Reforestation in West and Central Africa". *Nigerian Journal of Forestry*: 12-21.
- Beuret, J.E., L. Martel, A. Cadoret, F. Chlous, J. Delannoy, M. Lesueur, C. Noirot, H. Rey-Valette, L. Ritschard, et P. Sauboua. 2021. "Questionner l'efficacité de la gouvernance d'une AMP. Le cas de Natura 2000 en mer". *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement* 21 (1). doi: <https://doi.org/10.4000/vertigo.30564>.
- Cadoret, A. 2021. "Conflicts and Acceptability of Visitation Management Measures for a Marine Protected Area: The Case of Porquerolles, Port-Cros National Park". *Ocean & Coastal Management* 204 (105547). doi: <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2021.105547>.
- Conseil Climat. 2022. *Stratégie nationale REDD+ du Gabon*. Libreville (République Gabonaise).
- Depraz, S. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris: Armand Colin.
- Direction Générale de la Statistique. 2013. *Recensement Général de la population et des Logements de 2013 au Gabon*. Libreville (République Gabonaise).
- Eyeghe Ekore, A. 2020. "Immigration clandestine. La destination Gabon toujours convoitée". *L'Union*. [03/09/2023]. <https://www.union.sonapresse.com/justice-faits-divers-au-gabon/immigration-clandestine-la-destination-gabon-toujours-convoitee-22826>

- Howard, J., S. Hoyt, K. Isensee, M. Telszewski, and E. Pidgeon, eds. 2014. *Coastal Bleu Carbon: Methods for Assessing Carbon Stocks and Emissions Factors in Mangroves, Tidal Salt Marches and Seagrass Meadows*. Arlington (VA): Conservation International, Intergovernmental Oceanographic Commission of UNESCO - International Union for Conservation of Nature.
- Laslaz, L., dir. 2012. *Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature*. Paris: Autrement.
- Lebigre, J.M. 1983. “Les mangroves des rias du littoral gabonais. Essai de cartographie typologique”. *Revue Bois et Forêts des Tropiques* 199 (1): 3-28.
- Lembe, A.J. 2014. *Pêches maritimes et développement durable dans les Etats côtiers d’Afrique centrale. Des dysfonctionnements à l’exploitation durable des ressources halieutiques*. Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Nantes.
- Loungou, S. 2014. “La destruction des villages de pêcheurs au sud de Libreville. Une opération entre impératif sécuritaire et spéculation foncière”. *L’Espace Politique* 22 (1): 1-17. doi: <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.2997>.
- Nyinguéma, C., et P. Pottier. 2020. “Migrations clandestines dans le golfe de Guinée, campements de pêcheurs allogènes sur la côte gabonaise et dans le Parc National d’Akanda”. *L’Atlas Bleu – Revue cartographique des mers et des littoraux*. <https://atlas-bleu.cnrs.fr/migrations-clandestines-dans-le-golfe-de-guinee-campements-de-pecheurs-allogenes-sur-la-cote-gabonaise-et-dans-le-parc-national-dakanda/>
- Nyinguéma Ndong, L.C. 2015. *Activités halieutiques et immigration clandestine dans le golfe de Guinée. Le cas du Gabon*. Thèse de Doctorat de Droit, Economie-Gestion, Sociétés, Territoires, Université de Nantes.
- Nzigou Boucka, F., C.V. Obame, F. Manfoumbi, A. Nzue Mba, M. Ngui Ondo, V. Ovono, et. A. Mambimba Ndjoungui. 2021. “Cartographie de l’occupation du sol du Gabon en 2015. Changements intervenus entre 2010 et 2015”. *Revue Française de Photogrammétrie et de Télédétection – RFPT* 223 (1): 118-128. doi: <https://doi.org/10.52638/rfpt.2021.567>.
- Okanga-Guay, M., E. Ondo Assoumou, I. Akendengue Aken, C. Mpie Simba, J.B. Mombo, M. Obiang Ebanega, M. Mbadinga, L. Rogombé, et D. Moukettou-Tarazewicz. 2019. “Suivi des changements spatiaux et environnementaux dans les mangroves de la province de l’Estuaire du Gabon”. Dans *Des images satellites pour la gestion durable des territoires en Afrique*. Actes de la Conférence scientifique internationale OSFACO, Cotonou (Benin), 12-15 mars 2019, dirigé par B. Mertens et V. Orekan, 313-339. Montpellier: Institut de Recherche pour le Développement.
- Okanga-Guay, M., L.G. Rogombé, E. Ondo Assoumou, A. Lembe Bekale, I. Akendengue Aken, et J.B. Mombo. 2022. “Les moteurs de la déforestation des mangroves urbaines du Grand Libreville (Gabon)”. *Vertigo – La revue électronique en sciences de l’environnement* 22 (1). doi: <https://doi.org/10.4000/vertigo.35668>.

- Rey-Valette, H., E. Chia, S. Mathé, L. Michel, B. Nougardès, C.T. Soulard, P. Mau-rel, F. Jarrige, E. Barbe, et P.Y. Guiheneuf. 2014. “Comment analyser la gou-vernance territoriale? Mise à l’épreuve d’une grille de lecture”. *Géographie, économie, société* 16 (1): 65-89. doi: <http://dx.doi.org/10.3166/ges.16.65-89>.
- United Nation Environment Programme - World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC). 2020. *World Database on Protected Areas*, United Nations Environment World Conservation Monitoring Centre - IUCN. <https://www.protectedplanet.net/>
- Zongo, S.B., et B.D. Koumba Mabert. 2017. “Diversité et richesse de la faune littorale gabonaise”. Dans *Les régions littorales du Gabon; éléments de réflexion pour une planification stratégiques du territoire*, dirigé par P. Pottier, Z. Menie Ovono, F.E. Faure, et G.S. Bignoumba, 59-83. Nantes: Géolittomer; Gabon: Editions Raponda Walker.

Copyright (©) 2023 Aline Joëlle Lembe Bekale

Editorial format and graphical layout: copyright (©) LED Edizioni Universitarie



This work is licensed under a Creative Commons

Attribution-NonCommercial-NoDerivatives – 4.0 International License

How to cite this paper:

Lembe Bekale, A.J. 2023. “Aires protégées aquatiques et activités interlopes sur le littoral gabonais”. *Geography Notebooks / Quaderni di Geografia / Cahiers de Géographie / Cuadernos de Geografia* 6 (2): 33-48. doi: <https://doi.org/10.7358/gn-2023-002-lema>